

Me Marion PUISSANT
Avocate en droit public, sanitaire,
social et medico-social et des droits
des personnes en situation de
handicap, spécialisée sur le code de
l'action sociale et familiale.



Date : Décembre 2026
Centre Social
François Marchetti
20600 BASTIA



LES CONNAISSANCES DES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS. ANTICIPER LE PASSAGE à l'ÂGE ADULTE

PRE-REQUIS	PUBLIC CONCERNÉ	DURÉE :	TARIF :
Exercer dans le secteur social ou médico-social	Professionnels du secteur social, et médico-social	1 journée	220 € la session

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Repositionner le contexte législatif
- Accompagner les familles et les personnes accompagnées dans le passage à l'âge adulte en organisant le système de protection adapté
- Accompagner les familles et les personnes accompagnées dans le passage à l'âge adulte en repositionnant la place et le rôle de chacun dans l'accompagnement : personne accompagnée, représentant légal, proches aidants, professionnels

MOYENS TECHNIQUES ET MOYENS D'ÉVALUATION

Deux QCM seront présentés :

- L'un en début de formation,
- L'autre en fin de formation pour évaluer les connaissances acquises lors de la formation.

D'autre part, une fiche d'évaluation est remise à chaque stagiaire à l'issue de ces deux journées.

SUPPORT PEDAGOGIQUE

Apports théoriques et échanges avec les professionnels.
Support power-point

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de présence

DÉLAI D'ACCÈS

8 jours

LES CONNAISSANCES DES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS. ANTICIPER LE PASSAGE à l'ÂGE ADULTE

PROGRAMME

Matinée : 9h00-12h30

1. Introduction

- La notion de capacité
- La proclamation des droits des majeurs protégés

2. La mise sous protection juridique

- Les grands principes de mise en œuvre des mesures de protection
 - o Nécessité
 - o Subsidiarité
 - o Proportionnalité
 - o Individualité
- Les différents dispositifs de protection des majeurs : présentation des 7 dispositifs et des procédures d'activation et de modification
 - o Les mesures d'accompagnement social (MASP et MAJ)
 - o Le mandat de protection future
 - o L'habilitation familiale
 - o La sauvegarde de justice
 - o La curatelle
 - o La tutelle
- La procédure judiciaire

Après-Midi : 14h-17h00

1. Les modalités d'exercice des droits personnels des majeurs sous protection

- Les grands principes d'exercice des droits personnel
- Focus sur quelques droits fondamentaux
 - o Le droit à l'information
 - o Le consentement
 - o Les droits personnels et strictement personnel : ex doit à l'image, choix du lieu de vie, sexualité etc.

2. Les modalités d'exercice des droits patrimoniaux

- La protection des biens du majeur protégé
- La protection du patrimoine